

L'an deux mille vingt et un, le 16 septembre

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Cime, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Jocelyn BAZUS, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON-LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Claire COHENNY, Carlos MARTINS, Nadine CHABOUD, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

POUVOIR : Thomas CHABOUD a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ,
Anthony MAHÉ a donné pouvoir à Bernard COLLET-BEILLON.

SECRETAIRE : Gabrielle ROUX-SIBILLON

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

COMPTES RENDUS PRECEDENTS

Adoptés.

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente ensuite des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- Les 28 et 29 août s'est tenu le festival des fanfares, organisé par l'association « Les Val'daingués ». Une vraie réussite, des troupes remarquables. L'association remercie chaleureusement l'équipe municipale, élus et agents.
- La rentrée des classes s'est déroulée le 2 septembre. Des effectifs en hausse pour l'école maternelle, qui compte 82 élèves pour trois classes ; 109 élèves à l'école élémentaire répartis sur quatre classes et 70 élèves pour l'école privée de Plampalais. La garderie de l'école Val'Joie a été déplacée dans la salle de classe libérée.
- Malgré un été maussade, le marché nocturne s'est déroulé les jeudis des mois de juin, juillet et août.
- Le cheminement des Rieux est en cours de finalisation : le marquage routier et la pose d'une résine sera effectué avant la fin du mois de septembre.
- Un mur d'enrochement a été créé « route du Milloret ».
- L'aménagement du quai bus « place du 19 mars 1962 » est en cours d'achèvement : le marquage routier et la pose de deux barrières ainsi que les plantations seront réalisés prochainement.
- Les travaux d'accessibilité à l'école Val'Joie ont été effectués pour une opérationnalité des lieux à la rentrée des classes. Un élévateur ainsi que des sanitaires nouveaux et accessibles ont été créés. De plus, un bureau de direction a été réalisé dans la salle des maîtres.

Thomas CHABOUD quitte la séance à 20h05 ; pouvoir donné à Nicole BRESTAZ.

- Les travaux d'isolation des combles vont être réalisés d'ici la fin du mois de septembre. Ils comprennent : la Mairie, l'école élémentaire ainsi que la cantine, l'Auberge, le Club Rencontre.
- Le 7 octobre à 18h se tiendra l'inauguration des travaux qui ont été financés par l'Etat, la Région, le Département et le Pays Voironnais. Ils concernent : le cheminement des Rieux, l'accessibilité de l'école Val'Joie et l'aménagement du quai bus « place du 19 mars 1962 ».
- L'opération Mini-jobs a permis à neuf St Geoiriens de travailler une semaine au sein du service technique. Renouvellement prévu pour les vacances de Toussaint.

- La deuxième tranche de travaux sur la rénovation de l'éclairage public devrait s'achever à l'automne.

Arrivée de Claire COHENNY à 20h15.

- La saison piscine n'a pas été une réussite au vu du mauvais temps sur l'ensemble de l'été. Obligation du passe sanitaire à compter du 21 juillet.
- Les sénateurs sont attendus le 23/09 pour la présentation de la nouvelle loi 3DS.
- Remerciement à Dominique BARRAT pour la présentation et l'organisation de la réunion du 09/09 sur le Plan Communal de Sauvegarde.
- Un contact avec le Comté de Wexford sera pris d'ici fin octobre afin de savoir s'il est toujours intéressé par le projet de Jumelage.
- Afin de mettre en valeur le mur donnant accès à la piscine et qui dessert également l'école Val'Joie depuis La Combe, un projet de fresque est proposé. Il en est de même concernant l'habillage du coffret PTT situé « place du 19 mars 1962 ». A étudier lors de la préparation du budget 2022.
- Une demande de financement a été effectuée dans le cadre du projet « vie locale et économique » auprès du Pays Voironnais afin d'illuminer et d'éclairer l'Eglise.
- L'association « Les Ateliers de la Routine » a fait part de son départ du local situé au 39 rue de Verdun.
- Il est proposé une mise en vente au profit du CCAS du mobilier inutilisé stocké à l'étage de la Mairie.
- La commune de Chirens quitte la « Petite Enfance ». De ce fait, le projet de crèche multi accueil 20 places sera ré-évoqué avec les élus du bassin de la Valdaine ; la participation financière de chacune sera revue à la hausse. St Geoire est principalement impacté.
- Dominique BARRAT a assisté à une présentation du TE38 sur l'adhésion au groupement de fourniture d'électricité et en fait part à l'assemblée. Il s'agit de conventionner avec le syndicat d'énergie pour les années 2023, 2024 et 2025. Les avantages sont nombreux : optimisation du prix de la fourniture, bénéfice d'une expertise technique, juridique et financière. Plusieurs options sont proposées et feront l'objet d'un choix définitif lors d'une prochaine réunion.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ *Finances*

✓ *Adhésion au groupement de fourniture d'électricité*

Ce point est reporté au prochain conseil municipal. Des précisions sont nécessaires.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Tableau des subventions*

Dans le cadre du budget primitif 2021, les crédits votés le 24 mars 2021 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

<i>6574 – Subvention aux associations</i>	<i>VOTE 2021</i>
Association « Les Amis de l'Ecole »	1 000,00 €

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Participation aux frais de fonctionnement pour les communes extérieures (année scolaire 2020-2021)*

Madame le Maire précise qu'une commune accueillant dans son école publique, située sur son territoire, un enfant dont la famille réside dans une autre commune, reçoit de cette dernière une contribution annuelle aux charges de l'école.

La commune de St Geoire en Valdaine accueille des enfants des communes de Merlas et Velanne, et potentiellement d'autres.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le coût annuel évalué par enfant était :

Ecole Elémentaire : 508,47 €

Ecole Maternelle : 1 092,86 €

Selon les accords pris précédemment :

- La participation annuelle des communes pour le fonctionnement de l'école maternelle est de 750 €/enfant pour Merlas et de 800 €/enfant pour les autres communes.
- La participation annuelle des communes pour le fonctionnement de l'école élémentaire est de 450 €/enfant pour Merlas et de 500 €/enfant pour les autres communes.

Il est proposé, après révision des coûts, les participations annuelles des communes extérieures de la manière suivante :

Commune de Merlas
Ecole élémentaire : 450 € par élève
Ecole maternelle : 750 € par élève

Autres Communes
Ecole élémentaire : 500,00 € par élève
Ecole maternelle : 800,00 € par élève

Une convention sera à signer entre les communes pour valider cette décision.

Décision : adopté à l'unanimité

- ✓ *Tarif restauration scolaire – garderie – nouvelles activités périscolaires (année scolaire 2021-2022)*

Suite à l'appel d'offre effectué en juin 2021, la société CECILLON TRAITEUR (Vinay) a été choisie comme fournisseur des repas en liaison froide à la cantine de l'école maternelle « La Lambertière » et de l'école élémentaire « Val'Joie ».

Il est proposé le prix de vente du repas comme suit :

- 3,70 € ttc pour la commune de St Geoire en Valdaine,
- 6,70 € ttc pour les communes extérieures,
- 7,30 € ttc pour les adultes.

Par délibération du 26 janvier 2007, un Projet d'Accueil Individuel a été mis en place en coordination avec les parents, le service de la protection maternelle infantile et la mairie. Le service est facturé à hauteur de 1,20 € par repas.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le nouveau service facturé aux familles dès la rentrée de septembre 2014 sur la base de 12 € par famille et par cycle d'activités est reconduit.

Les cycles d'activités sont compris entre deux périodes de vacances scolaires soit de 6 à 8 semaines.

Le tarif appliqué pour le service de garderie est de 18 €uros par mois. Il concerne l'école maternelle, qui assure un accueil de 7h30 à 8h40 et de 16h20 à 17h30. Pour l'école élémentaire, il s'agit d'un accueil de 7h30 à 8h50.

Décision : adopté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX - PROJETS

- ✓ *Aménagement de « Champet » - subvention CD 38*

Un dossier de demande de subvention a été déposé en octobre 2020 auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour un montant de travaux de 131 853 €uros ht. Le Service Aménagement Opérationnel du Pays Voironnais, en concertation avec les services de la Mairie, a actualisé le projet d'aménagement Le coût

ayant été lui aussi été ré-actualisé, il est nécessaire d'en informer les services du Territoire Voironnais-Chartreuse afin que le dossier de subvention soit mis à jour. Le nouveau coût estimé des travaux est de 80 140,50 € ht.

✓ *Réhabilitation de l'Eglise – lancement étude et demande de financement auprès de la DRAC*

Le patrimoine historique et architectural est l'un des biens essentiels qu'il est permis aux générations actuelles de transmettre aux générations futures. Dans son rôle de gestionnaire de l'intérêt général, la commune de St Geoire en Valdaine est soucieuse de préserver et mettre en valeur le patrimoine historique important dont elle dispose.

A ce titre, son église classée au titre des Monuments Historiques fait l'objet de toutes les attentions. L'état du bâtiment nécessite des travaux à plus ou moins court terme.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de réhabiliter l'Eglise St Georges et de lancer une étude préalable pour la conduite de l'opération. Un cahier des charges devra être rédigé pour permettre le lancement de l'étude ; cette dernière comprendra un relevé des surfaces de l'édifice ainsi qu'une analyse des fresques qui ornent le bâtiment.

Il est également proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la réhabilitation.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Installation de la Commission d'Urbanisme*

La commission d'urbanisme a pour rôle essentiel d'instruire les autorisations d'urbanisme en cours (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, etc.) ainsi que le suivi des travaux.

Elle assure également l'élaboration du document d'urbanisme prescrit par la commune (Plan Local d'Urbanisme et Site Patrimonial Remarquable).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la liste des élus ci-dessous comme faisant partie de la commission d'urbanisme, sous la présidence du Maire :

- Bernard COLLET-BEILLON
- Jocelyn BAZUS
- Anthony MAHE
- Dominique BARRAT
- Pierre EYMERY
- Véronique MAYEUX

Décision : adopté à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ *NAP : Convention avec l'association « Enfance et Loisirs La Valdaine »*

La commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2021.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire. Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine » pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Le partenariat consiste à l'encadrement des activités par des personnels de l'association en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de l'association « Enfance & Loisirs La Valdaine » et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2021-2022.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *NAP : Convention avec Madame Stéphanie Caudrelier*

La commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2021.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire. Afin de proposer des interventions de qualité, la commune a sollicité Madame Stéphanie Caudrelier, professeur d'arts plastiques, pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Le partenariat consiste à l'éveil et à la sensibilisation aux arts plastiques, en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de Madame Stéphanie Caudrelier et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2021-2022.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *NAP : Convention avec l'association « Les Ateliers de la Rétine »*

La commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2021.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire. Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « Les Ateliers de la Rétine » pour participer à ces NAP.

Le partenariat consiste au développement et mise en œuvre d'actions culturelles, éducatives et sociales dans le domaine de l'éducation à l'image et de la création à l'audiovisuelle, en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de l'association « Les Ateliers de la Rétine » et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2021-2022.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Convention d'utilisation des terrains de football*

La commune de Saint Geoire en Valdaine possède deux terrains de football situés à « La Martinette » et à « La Combe ».

Le terrain de « La Martinette » ayant été entièrement rénové en 2020, la pratique du sport y est limitée (nombre d'heures) en raison d'un entretien à respecter. En effet, ce lieu permettra la pratique des matchs uniquement et en aucun les entraînements pourront y être effectués

Une convention de mise à disposition précisant les modalités d'utilisation de ces deux lieux à l'USV FOOT doit être signée.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Convention d'utilisation des locaux municipaux*

La commune de Saint Geoire en Valdaine est riche de son tissu associatif. Afin de permettre la pratique des différentes activités régulières, des locaux municipaux sont mis à disposition des associations locales.

Une convention précisant les modalités de mise à disposition, notamment à titre gracieux, est à signer entre les parties.

Il est proposé de signer des conventions avec les associations suivantes :

- | | |
|---------------------------------|------------------------------|
| ○ Cocktail Melody | ○ Les Val'daingues |
| ○ USV Basket | ○ Amicale Boule |
| ○ USV Football | ○ Les archers de la Valdaine |
| ○ Clic & Clap | ○ Les Amis de l'école |
| ○ Les ateliers de la Rétine | ○ La Cuivrierie |
| ○ Enfance & Loisirs la Valdaine | ○ Batterie Fanfare |
| ○ Club Rencontre | ○ Tennis Club |
| ○ Ski Nordique Chartrousin | ○ Pétanque |

Décision : adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Commissions qui se sont tenues le 7 septembre 2021 au Pays Voironnais

- **Economie** : Dans le cadre du dispositif « Solution Performance Globale », trois commerces vont bénéficier d'un subventionnement à l'investissement : la boulangerie « Le Pot de Farine » à St Geoire en Valdaine, l'entreprise de cycles Rossat à Rives et la bijouterie Aude à Rives.
- **Tourisme** : proposition d'adhérer au réseau et à la plateforme « On Piste » du groupe Rossignol et présentation du cahier des charges du schéma de développement touristique
- **Agriculture** : demande de subvention dans le cadre de « stratégie locale de développement forêt-filière bois » via Feader « aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement thématiques » pour les évènements forêt.

Commissions qui se sont tenues le 13 septembre 2021 au Pays Voironnais

- **Transition écologique** : actualisation des données de l'ORACE (Observatoire Régional Climat Air Energie) des 10 actions à fort levier pour le territoire et présentation de la « boîte à outils » pour la mise en œuvre du PCAET été à intégrer dans les PLU et Orientations d'Aménagement.
- **Eau et assainissement** : présentation du projet d'extension de la STEP d'Aquantis avec la création d'une usine de méthanisation.
- **Mobilités** : bilan annuel du réseau de transport 2020.